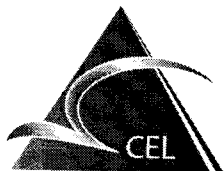


Bordereau attestant l'exactitude des informations - BAYONNE - 6401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 19/12/2024 - 14852 - 1994 B 00645 - 399 259 241 - A.C.I.



CEL AUDIT & EXPERTISE

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET RATTACHÉE À LA CRCC GRANDE AQUITAINE

RECUTe

19 DEC. 2024

Rép:

SOCIETE ACI

S.A.R.L. au capital de 7 622,45 Euros

Siège social :
1 Rue de la Bergerie
64 200 BIARRITZ

RCS Bayonne 399 259 241

DOCUMENTS COMPTABLES ET FINANCIERS DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

SAS au capital de 289 120 euros - RCS Bayonne : 377 676 275 - TVA : FR64377676275 - IBAN : FR76 1690 6000 2801 0163 4838 090

21 Rue Chauvin Dragon
64 500 ST JEAN DE LUZ
Tél. 05.59.26.82.90

617 Avenue de Bayonne
64 210 BIDART
Tél. 05.59.63.14.35

10 rue de Perpignaa
64 000 PAU
Tél. 05.59.63.14.35

www.cel-audit.com

BILAN

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	776	776			
Fonds commercial	22 867		22 867	22 867	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	44 331	24 295	20 036	24 535	- 4 499
Autres immobilisations corporelles	18 245	17 330	916	1 810	- 894
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	76		76	76	
TOTAL (I)	86 295	42 400	43 895	49 289	- 5 394
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	414		414	985	- 571
. Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	89 529		89 529	73 651	15 878
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	387		387	366	21
TOTAL (II)	90 331		90 331	75 003	15 328
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	176 626	42 400	134 226	124 292	9 934

BILAN (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	7 622	7 622	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	762	762	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	48 246	39 262	8 984
Résultat de l'exercice	12 565	8 984	3 581
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	69 196	56 631	12 565
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	56 326	58 311	- 1 985
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 272	5 177	- 905
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	502	502	
. Organismes sociaux			
. Etat, impôts sur les bénéfices	2 217	1 608	609
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	822	1 206	- 384
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	892	857	35
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	65 030	67 661	- 2 631
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	134 226	124 292	9 934

ANNEXE

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 134 226,03 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 12 565,19 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par la direction.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2004-03 du 05 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes annuels.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode du coût historique.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Valorisation

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus. Les composants sont éventuellement identifiés conformément au règlement n° 2004 06 du CRC.

Les frais d'acquisition sur immobilisation ont été constatés en charge.

Amortissements

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis sur la base de leur durée réelle d'utilisation prévue par l'entreprise.

Dépréciation

En application du règlement CRC 2002-10, la société pratique des tests de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur. Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation complémentaire est comptabilisée.

SARL A.C.I.

Capital : 7622 €, Siège social : 1, rue de la Bergerie 64200 BIARRITZ

RCS : Bayonne 399 259 241

**RAPPORT DE GESTION SUR
LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice.

REÇU le
29 NOV. 2024
Rép:

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans les tableaux ci-dessous, qui résument le bilan :

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022
Actif immobilisé	43 895	49 289
Actif circulant	90 331	75 003
Total Actif	134 226	124 292

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022
Capital Social	7 622	7 622
Résultat de l'exercice	12 565	8 984
Total des capitaux propres	69 196	56 631
Total du Passif	134 226	124 292

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat :

	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022
Durée de l'exercice	12	12
Chiffre d'affaires net	50 182	46 976
Total produits d'exploitation	50 184	46 976
Total charges d'exploitation	35 402	36 255
Résultat d'exploitation	14 782	10 722
Résultat courant avant impôt	14 782	60 379
Résultat net comptable	12 565	8 984

- Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à **50 182 € contre 46 976 €** pour l'exercice précédent.

L'ensemble des charges et des produits d'exploitation dégage un bénéfice d'exploitation **de 12 565 € contre un bénéfice de 8 984 €** pour l'exercice précédent.

Événement important survenus depuis la clôture de l'exercice.

La fermeture temporaire du plus proche concurrent à améliorer la fréquentation de façon significative.

Activité de la société en matière de recherche et développement.

L'objet même de notre société fait que nous n'avons rien à signaler à ce titre. Au cours de cette assemblée, vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus à votre gérance.

Proposition d'affectation du résultat.

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes les charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir **un bénéfice de 12 565 €**.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat au compte « report à nouveau ».

Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions de l'article 223 du C.G.I., nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conclusion.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le gérant.

Certifié Conforme

TUTA

SARL A.C.I.

Capital : 7622 €, Siège social : 1, rue de la Bergerie 64200 BIARRITZ

RCS : Bayonne 399 259 241

PROCES – VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 15 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 mai :

A Biarritz (64200) – 1 rue de la Bergerie – les associés de la société « A.C.I. », Société à responsabilité limitée au capital de sept mille six cent vingt-deux euro (7622€) divisé en cinq cents (500) parts sociales de 15,24 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

Sont présents ou représentés :

Madame Danièle LASPRESES, titulaire de : **122 parts sociales**

Monsieur Michel LASPRESES, titulaire de : **378 parts sociales**

Total égal aux cinq cents parts sociales composant le capital social ci : 500 parts

Monsieur Michel LASPRESES préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Madame Danièle LASPRESES est désignée secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 500 parts sociales, soit plus de la moitié des 500 parts composant le capital social.

L'assemblée étant ainsi en mesure de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée.

Le Président met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée,
- Un exemplaire des statuts de la société,
- Une copie de la lettre de convocation des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) arrêtés au 31 décembre 2023.
- Le rapport de gestion et le rapport spécial de la gérance,
- Le texte des résolutions proposées.

Le Président rappelle que les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, et qu'il énumère, ont été tenus à la disposition des associés au siège social, dans les délais prévus par ledit article.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société, et sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023
- Approbation des dits comptes et opérations de l'exercice ainsi que des conventions,
- Quitus à la gérance,
- Questions diverses.

L'Assemblée des associés sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Après lecture des rapports de gestion et spécial de la gérance, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes :

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des associés après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve les comptes et le bilan de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés et se soldant par **un bénéfice de 12 565 €**

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ces rapports.

L'Assemblée Générale des associés donne en conséquence, à la gérance, quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : Affectation des résultats :

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des associés sur proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice comptable **de 12 565€** en totalité au compte « Report à nouveau ».

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des associés reconnaît en outre, que conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I.S. les rapports présentés mentionnent qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La séance de questions étant épuisée, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture, par le gérant.

Le gérant.

Certifié conforme
